

RAPPORT DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
SUR LA QUALITE ET LE COÛT
DE LA COLLECTE ET DE L'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS EN 2010

A - Contexte général

L'étude enclenchée en 2009 pour la mise en place de la redevance incitative s'est poursuivie en 2010 avec notamment le début d'une enquête de conteneurisation effectuée auprès des ménages.

Très vite, il est apparu que la suppression de la T.E.O.M. au profit de la R.I. allait engendrer une forte augmentation de l'impôt pour une importante majorité de la population.

Aussi, il n'est pas exclu qu'à l'issue de l'enquête, en 2011, la CCPA revoie sa stratégie en matière de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Le marché de gestion des déchetteries a été renouvelé à l'entreprise Marcelpoil pour une durée de trois ans reconductible deux fois par période d'un an (l'obligation cette fois-ci pour le titulaire du marché de proposer un prix plancher pour les ferrailles et le carton permettra à la collectivité de réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement).

Le bureau d'études Espace Projet Architecture a réalisé un Avant Projet Sommaire pour la construction d'un bâtiment technique (bureaux, vestiaires, garages) sur le site de Sainte-Julie. Les travaux pourraient commencer courant 2011.

Afin de réduire l'attente des conducteurs pour le lavage de leur véhicule en fin de tournée, une deuxième aire a été créée.

Enfin, l'essai d'une collecte à cheval des ordures ménagères des plans d'eau de la CCPA durant l'été s'est révélé concluant ; il sera renouvelé.

- Collecte des ordures ménagères : elle s'effectue en porte à porte, par les agents de l'intercommunalité pour l'ensemble des communes, représentant 62 417 habitants.
- Traitement des ordures ménagères : les déchets sont incinérés au SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu, dans le cadre d'un accord entre Organom et le SITOM. Au total, 14 026 tonnes ont été traitées en 2010 (- 0,2 %).
- Collecte sélective. Son mode opératoire est le suivant :
 - a - en porte à porte, tous les quinze jours, pour le carton (350 tonnes collectées), l'acier (125 tonnes), l'aluminium (5 tonnes), les bouteilles et flacons plastiques (235 tonnes) ainsi que les journaux - magazines (1 618 tonnes).
Par rapport à l'année 2009, on observe une augmentation de 1,7 % dans la collecte des emballages (37,4 kg / habitant).
 - b - en apport volontaire pour le verre : les 252 conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis à l'entreprise Guérin de collecter 1 925 tonnes en 2010 (- 2 %), représentant 30,8 kg / habitant.
- Déchetteries : en 2010, la déchetterie d'Ambérieu a accueilli un total de 6 531 tonnes (+ 6,5 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu 3 468 tonnes (+ 13,3 %), celle de Meximieux 5 212 tonnes (- 0,1 %), celle de Loyettes 2 120 tonnes (- 0,9 %), celle de Villebois 831 tonnes (+ 7,2%).

B - Moyens dégagés par l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2010

La collecte en porte à porte pour les déchets classiques a mobilisé 23 agents conducteurs de véhicules ou éboueurs ; la collecte sélective en a mobilisé 7 ; 1 agent est affecté au quai de transfert.

C - Coûts observés en 2010

- Coût de la collecte classique :
Il est de 1 287 044 €, en augmentation de 8,6 % par rapport à 2009, due notamment à la mise en service d'un petit véhicule de collecte. Le coût par habitant est de 20,62 €.

- Coût du traitement :

Le traitement des O.M. a coûté 1 436 004 € soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2009 ; cette augmentation s'explique par l'évolution des tarifs d'Organom. Le coût par habitant est de 23 €.

La performance de la CCPA en matière de collecte sélective a permis de bénéficier en 2010, de la part d'Organom, d'un bonus de 0,3 € HT par tonne de déchets traités.

- Coût de la collecte sélective (porte à porte et apport volontaire) :

L'ensemble des dépenses s'établit à 1 009 543 €, soit une augmentation de 0,8 %.

Les recettes (relativement importantes) en provenance d'Eco-Emballages, d'EcoFolio et des filières de traitement ramènent le coût de la collecte sélective, en 2010, à 337 379 €, soit 5,41 € par habitant.

- Coûts divers :

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom). Le coût par habitant s'élève à 2,58 €.

- Coût de l'exploitation des déchetteries :

En 2010, la gestion des 5 déchetteries a coûté 1 534 669 € (+ 4,1 %), soit 24,59 € par habitant. Cette augmentation est justifiée par l'évolution du coût de traitement des encombrants.

D - Mode de financement

Le coût de la collecte et du traitement est financé par la TEOM perçue directement par la communauté de communes, sous réserve du versement d'une subvention d'équilibre dont le montant était en 2010 de 745 065 €.

Cette TEOM se compose de deux parts : la 1^{re} part organise le rattrapage des taux sur 5 ans à partir de la situation de 2002 ; la 2nd part prend en compte, au prorata des habitants, toutes les dépenses nouvelles générées à partir du 1^{er} janvier 2003 (voir document joint).

La redevance spéciale, appliquée aux producteurs non ménagers, apporte également une recette de 196 010 €.

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchetteries), pour l'année 2010, a été de 76,2 € par habitant.